

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VILLAGE

Enquête publique

Échelle 1 : 2'000

Novembre 2022

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :	Soumis à l'enquête publique du : au :
Le Syndic : La Secrétaire :	Le Syndic : La Secrétaire :
Adopté par le Conseil général dans sa séance du :	Approuvé par le Département compétent Lausanne, le :
La Présidente : La Secrétaire :	La Cheffe du département :
Entré en vigueur le :	

Jaquier Pointet SA
Geomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
034-024 60 70
info@jps.ch
www.jps.ch

LÉGENDE

- Limite de commune
- - - Limite du plan d'affectation
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 10 mars 2021 par l'Inspection des forêts du Bâle-arrondissement (art. 13 LFo)
- - - Limite forestière selon relevé de lisière du 10 mars 2021 par l'Inspection des forêts du Bâle-arrondissement
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLo)

AFFECTATIONS

- Zone d'activités économiques 15 LAT - A (ACA)
- Zone centrale 15 LAT (CEN)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone des eaux 17 LAT (EAL)
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT (FOR)

PATRIMOINE

- Région archéologique
- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres

Secteurs de protection

- Secteur de protection du site bâti 17 LAT (SB)

Recensement architectural

- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Mesures de protection

- Bâtiment inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OÉaux
- Site pollué

Zones de protection des eaux


- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

Secteurs de protection

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT (PNP)

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels

- Secteur de restriction 1 - Inondations
- Secteur de restriction 2 - Glissements profonds permanents et/ou spontanés



Plan établi sur la base des données cadastrales du 20.09.2022, fournies par le Bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.
Authentifié le :
Signature :